

PROCÈS VERBAL

ASSEMBLEE GENERALE du 8 juillet 2023

A Sainte Foy Lès Lyon (69)

PRESENTEES : 9 communes représentées par le Maire, un délégué ou un responsable d'association adhérente ou un adhérent à titre individuel

- SAINTE FOY DE PEYROLIERES (31)
- SAINTE FOY LA GRANDE (33)
- SAINTE FOY (40)
- SAINTE FOY SAINT SULPICE (42)
- SAINTE FOY L'ARGENTIÈRE (69)
- SAINTE FOY LÈS LYON (69)
- SAINTE FOY (71)
- SAINTE FOY-TARENTEISE (73)
- SAINTE-FOY (85)

ABSENTE EXCUSÉE : 1 commune

- SAINTE FOY DE LONGAS (24)

ABSENTES : 7 communes

- PORT SAINT FOY ET PONCHAPT (24)
- SAINTE FOY D'AIGREFEUILLE (31)
- SAINTE FOI (09)
- SAINTE FOY DE MONTGOMMERY (VAL DE VIE)
- SAINTE FOY DE BELVES (24)
- SAINTE FOY LA LONGUE (33)
- SAINTE FOY (76)

Membres du bureau présents :

Didier PAULIAT – Jean-Pierre FUSARI – Laure GAZEAU – Christian VERNAY – Philippe VERNAY
- Serge ARGELES – Catherine DRIOT – Odile FUSARI - Annick THALLER - Rémi BAROTIN -
Francis DARRIBERE

Membres du bureau absents excusés : François VIVES – Thierry LASCAUX – Thierry DARRIMAJOU

Le Président Didier Pauliat souhaite la bienvenue à cette assemblée générale. Il tient tout d'abord à remercier Sainte Foy Lès Lyon pour leur accueil et l'organisation des Fidésides 2023.

Didier tient à rappeler que d'une part, cette assemblée est un exercice formel et obligatoire justifié par les statuts de l'association et que par la même occasion elle sera suivie d'une assemblée générale extraordinaire pour modifier les statuts. D'autre part, c'est aussi un moment d'échange entre tous, sur le devenir et le rôle de l'association qui est sûrement la partie la plus importante.

Il rappelle formellement que seuls les membres à jour de leurs cotisations ont le droit de vote.

Il rappelle que l'association est composée d'un bureau de 14 membres, d'un conseil d'administration avec les maires, les représentants des associations locales et de tous les autres membres

BILAN MORAL du Président Didier PAULIAT :

Cette AG est donc une première pour le nouveau bureau élu depuis les dernières fidésiales à Sainte Foy De Peyrolières. Celui-ci a pris l'habitude de se réunir en visio environ tous les deux mois.

Le principal travail a été de récupérer les adresses mails des fidésiens, foyens et santa-férais pour pouvoir communiquer le plus largement possible, c'est pourquoi lors des fidésiales on demande les coordonnées et le droit de pouvoir les utiliser.

Il a été fait le choix de diffuser le TELEGRAPHE par mail afin de limiter les frais d'impression mais aussi de timbres.

Il y a eu une réunion du conseil d'administration le 29 avril dernier à Clermont Ferrand ce qui a été l'occasion de se rencontrer.

Le président trouve bien dommage qu'il n'y ait plus d'échange entre les SAINTE FOY autre que les fidésiales annuelles bien que cela fasse partie de l'objet de l'association.

Il informe que le site Internet est à jour et qu'il invite l'ensemble des membres à le consulter.

Enfin, il informe que les membres du bureau se sont rapprochés des maires des différents Sainte Foy pour se présenter mais aussi pour avoir un échange.

En effet, c'est tout de même mieux lorsque notre association travaille en bonne collaboration avec les collectivités. Garder un lien reste un objectif pour l'année prochaine.

BILAN FINANCIER présenté par Philippe VERNAY trésorier de l'association

Total dépenses pour l'exercice du 01/08/2022 eu 30/06/2023, 891.65€ pour un total de recettes de 3118.30€.

Il en résulte un bénéfice de 2226.65€

Philippe fait savoir que c'est la première année depuis 5 ans qu'il résulte un bénéfice. Les années COVID expliquent en grande partie les déficits des années précédentes. Par ailleurs, la dématérialisation des échanges génèrent des économies de fonctionnement.

Plusieurs interrogations de l'assemblée :

A quelle date doit-on arrêter l'exercice ? au 31 août ? au 31 décembre ?

Comment savoir à quelle année correspond les cotisations d'adhésion ?

Ce sont des sujets qui seront traités en réunion de bureau.

Le bilan moral et le bilan financier ont été approuvés à l'unanimité.

FIDÉSIADES 2024

Monsieur le Maire Noël VERDON annonce que les fidésiaades 2024 seront à Sainte Foy en Vendée les 23-24-25 août 2024.

INTERVENTION Bernard MABILLE

Il présente à l'assemblée l'histoire des Sainte Foy et comment est né l'association. Le support de présentation projeté sera mis en ligne sur le site Internet de l'association.

Il informe qu'il a des archives et qu'il aimerait en faire profiter l'ensemble des adhérents de l'association

Il est proposé de faire une commission patrimoine. Ce point sera mis à l'ordre du jour de la prochaine réunion de bureau en septembre 2023.

Cette assemblée se termine à 11h30 et elle est suivie d'une AGE pour la modification des statuts.

Sainte-Foy,

Le 13 juillet 2023

LAURE GAZEAU/ Secrétaire